

## **DRH CORPORATE : Dérèglementation sans complexe !**



La Direction, par l'intermédiaire du DRH M. Ambrosini au travers d'une lettre de cadrage, a autorisé les établissements à recruter des attachés opérateurs (Att. Op) titulaires d'un BAC +2. Cette mesure à priori transitoire jusqu'à fin 2017 doit permettre nous dit-on, de faire face aux recrutements nécessaires difficiles à réaliser avec des bacheliers !!!

C'est non seulement une attaque en règle contre le dictionnaire des filières et donc de notre statut mais en plus, c'est un nivellement par le bas de la rémunération des futurs embauchés ! Sans compter que cette mesure opposera les uns aux autres (ATT. TS versus ATT. Op avec

le même diplôme !)

Si l'entreprise respectait jusqu'à présent la valeur des diplômes, c'est une époque dorénavant révolue. Après la filière 26+, les ATT.TS\*, les examens dédiés en fonction de la filière d'appartenance (Commercial, Fret, TMV...), nous voici plongés dans le tohu-bohu des recrutements hors normes... Cela rappelle étrangement les caissières de la grande distribution !

## **Dans le même esprit...**



Les agents nés jusqu'en 1960 inclus devront faire contre mauvaise fortune, bon cœur !

**Explication :** La DRH CORPORATE (hé oui, toujours la même !) a demandé ou plutôt a enjoint ses managers à ne rien octroyer en matière de notation à cette population sauf cas très exceptionnel !!!

Quand je pense que la Direction se faisait l'écho du gouvernement sur le bien fondé de la réforme des régimes spéciaux de retraites...

**A ce train là, la prochaine directive s'intitulera : Les séniors, c'est dehors !!!**

## **Tickets Restaurants... Où en sommes-nous ?**



Mise en application initiale au 1<sup>er</sup> octobre 2016 reportée à priori au 1<sup>er</sup> février 2017.

Motif : L'appel d'offres lancé par SNCF a fait l'objet d'un recours par l'un des prestataires qui n'a pas été retenu. La Direction doit donc reprendre la procédure depuis le début...

## **Forfait jour, Wait and See...**



Rien de vraiment nouveau sur ce sujet. L'été devait permettre à la Direction de mener une « étude flash » afin d'avoir « des données factuelles, objectives et précises ». Les négociations reprennent en ce mois de septembre au travers de bilatérales. Table ronde fin septembre/ début octobre.

Objectif de la Direction : Aboutir à un accord à l'automne et une mise en place effective lors du prochain changement de service.

## **ALSTOM :**



La fermeture du site historique de Belfort prévue pour 2018 nous fait craindre une accélération du démantèlement de la maintenance « cheminote » de notre matériel ferroviaire. Après la négociation sur la convention collective de branche ferroviaire et la permissivité de certains de ses articles, notamment sur la partie « champ d'application » ouvrant largement la brèche d'une externalisation de la maintenance du matériel ferroviaire, cette annonce pourrait accélérer le processus afin de

sauvegarder les emplois à Alstom.

Affaire à suivre donc...